

ENVIRONNEMENT

Précarité énergétique : les locataires attendront

LOGEMENT Plus de 12 millions de Français souffrent du froid chez eux. Le secteur locatif est à la traîne de l'action publique.

Rénovons les passoires énergétiques ! », c'est le nom de la campagne lancée le 21 février dernier par une dizaine d'organisations de la société civile [1]. Elles demandent aux candidats à la présidentielle de s'engager à supprimer les logements mal isolés et très énergivores d'ici à 2025, en priorisant les habitants en situation de précarité. Certes, des mesures ont été prises, mais la situation empire.

Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (Onpe), 12,1 millions de personnes étaient, en 2013, dans l'incapacité de chauf-

fer correctement leur logement à un coût supportable [2], soit 20,4 % de la population française. Leur nombre est en hausse de 17 % depuis 2006. Les personnes au foyer, les chômeurs et les handicapés sont trois fois plus touchés que la moyenne. On estime que 78 % des ménages appartenant au premier décile des revenus* sont concernés. Enfin, près d'un million de personnes de plus basculeraient dans la précarité énergétique en cas de hausse de 10 % des prix de l'énergie.

Les vécus sont souvent très lourds. Subir le froid dans son logement est en effet bien plus qu'un inconfort :

avoir une vie sociale devient difficile et les problèmes de santé aggravés par l'humidité sont fréquents. Isolde Devalière, sociologue et chef du projet précarité énergétique à l'Ademe, note que « les pauvres silencieux sont extrêmement nombreux. Ces personnes ont honte d'avoir froid chez elles et s'isolent. Les enfants ne peuvent pas faire leurs devoirs et recevoir des amis est inimaginable. Les pathologies ORL et la dépression sont courantes. Tout cela enferme ces foyers dans des cercles vicieux, notamment en termes d'accès à l'emploi. »

*** Premier décile des revenus** : niveau de revenus en dessous duquel vivent les 10 % les plus modestes des ménages.

[1] Dont le Cler (Réseau pour la transition énergétique), la Fondation Abbé Pierre, le Réseau action climat, le Secours catholique et Solidarité et habitat.

[2] Ce calcul résulte de la combinaison par l'Onpe de quatre indicateurs statistiques reposant sur les niveaux de revenus et de dépenses énergétiques, ainsi que sur le ressenti du froid dans les logements. ►

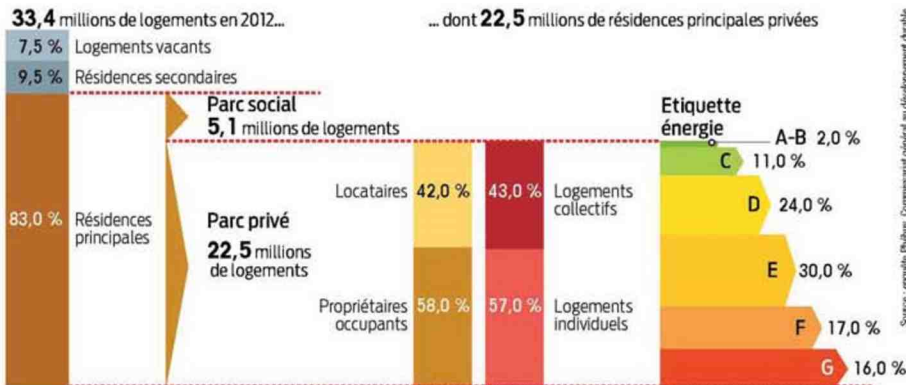


A Saintes (Charente-Maritime). La loi de transition énergétique d'août 2015 prévoit la rénovation énergétique de 500 000 logements par an à partir de 2017. Cet objectif ne sera pas atteint.

Michel Comier - Epcare.com

DES LOGEMENTS PRIVÉS À RÉNOVER MASSIVEMENT

Structure du parc de logements en France métropolitaine en 2012



Lecture : sur 33,4 millions de logements en France en 2012, 22,5 millions sont des résidences principales privées. Parmi celles-ci, 33 % consomment plus de 330 kWh/m²/an (étiquettes F et G).

Source : enquête Habitat, Commissariat général au développement durable.

Sans surprise, l'Onpe souligne que les ménages touchés sont sur-représentés parmi les habitants des logements de mauvaise qualité thermique. Dès décembre 2009, le rapport « Précarité énergétique » remis au gouvernement pointait que la seule façon de lutter durablement contre le phénomène consiste à améliorer massivement les logements, tout en apportant des aides pour éviter les restrictions de chauffage.

Des ambitions, mais...

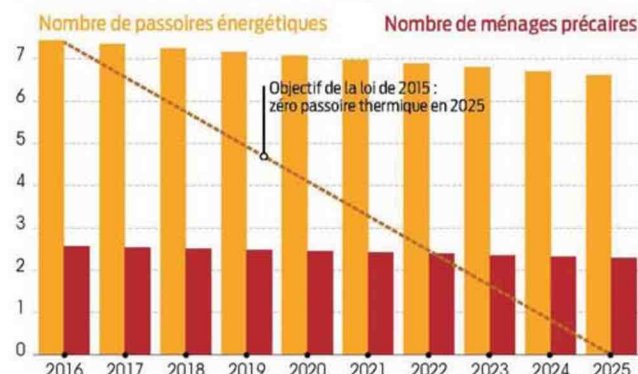
La loi d'août 2015 sur la transition énergétique en a pris acte. Son article 5 prévoit que tous les logements dont la consommation d'énergie dépasse 330 kWh/m²/an « doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique » avant 2025, sans toutefois préciser le niveau de performance à atteindre. Le défi est considérable, puisqu'au moins 7,5 millions de logements sont concernés en France, soit plus de 30 % du parc. Cette loi prévoit aussi, à son article 3, de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à partir de 2017. Ce qui laisserait encore 3,5 millions de « passoires thermiques » sur le marché en 2025. Dans le meilleur des cas.

En effet, l'objectif de 500 000 rénovations par an n'est pas encore atteint, au vu des dynamiques dans les différents parcs. L'évo-

lution est satisfaisante dans les logements HLM : ils sont en moyenne de meilleure qualité que ceux du parc privé ; au moins 170 000 logements sociaux par an devraient être rénovés à partir de 2017. Pour le parc privé (85 % des logements français), le seul dispositif d'ampleur est le programme Habiter mieux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Il cible principalement les propriétaires occupants aux ressources modestes ^[3] et devrait permettre, grâce aux subventions versées, de traiter quelque 100 000 logements en 2017, avec une amélioration moyenne de la performance énergétique d'environ 40 %. Au final, en 2017, le nombre total de rénovations thermiques de qualité ne devrait pas dépasser les 300 000. Par ailleurs, elles sont loin d'être concentrées sur les foyers les plus en difficulté : selon l'Onpe, 12 % des

DES PROGRÈS AU RYTHME DE L'ESCARGOT

Projection du nombre de passoires énergétiques et du nombre de ménages en précarité énergétique dans le parc privé au rythme des progrès actuels, en millions de logements et de personnes



Source : Ssi-Painiers

propriétaires étaient, en 2013, confrontés à la précarité énergétique, contre 35 % chez les locataires. Or, la très grande majorité d'entre eux résident dans le parc locatif privé.

Cibler les bailleurs

Il faut donc décider les propriétaires bailleurs à rénover leurs biens, ce qui nécessiterait une action publique coordonnée alliant incitations et, à terme, obligation d'entreprendre des travaux. « Le programme Habiter mieux a touché un grand nombre de propriétaires occupants aux revenus modestes.

C'est une réussite. En revanche, il n'est pas du tout calibré pour atteindre le secteur locatif, relève Bertrand Lapos-tolet, responsable de programme à la Fondation Abbé Pierre. Pour amener les bailleurs privés à rénover, il faut leur proposer un programme public spécifique et l'articuler à une contrainte juridique. A une date connue d'avance, il ne devrait ainsi plus être possible de mettre sur le marché locatif des logements consommant plus de 450 kWh/m²/an. Et ce seuil devrait être abaissé au fil du temps. »

De ce point de vue, la loi de transition énergétique a suscité l'espoir. Son article 12 prévoit qu'un critère de performance énergétique soit introduit dans le décret de 2002 relatif aux logements décent, qui définit les conditions de mise en location. Seul hic : le projet de décret soumis au Conseil d'Etat ne prévoit aucun objectif chiffré et comporte même six critères qualitatifs moins exigeants que la jurisprudence actuelle. C'est pourquoi la Fondation Abbé Pierre juge ce texte « indécent ». Consciente du problème, la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, a proposé une concertation pour définir un critère quantitatif, mais sans remettre en cause la rédaction actuelle du décret. Et en pleine campagne présidentielle, il est à craindre que la question passe aux oubliettes.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que respecter les

objectifs fixés par la loi aurait des effets très positifs. Une étude réalisée par Sia Partners pour le compte des associations à l'origine de l'appel « Rénovons les passoires énergétiques ! » montre qu'amener de 2018 à 2025 les 7,5 millions de logements privés consommant actuellement plus de 330 kWh/m²/an à une performance minimale de 230 kWh/m²/an déboucherait sur des économies d'énergie de 512 euros par an et par ménage en moyenne. L'investissement total serait de l'ordre de 80 milliards d'euros, ou encore 10 700 euros par logement en moyenne.

Selon cette étude, le temps de retour serait d'environ 23 ans pour l'Etat, qui apporterait 43 milliards sur neuf ans, les propriétaires étant dans leur

“ En matière de précarité énergétique, la première priorité, c'est la politique de lutte contre la pauvreté ”

ISOLDE DEVALIÈRE,
sociologue et chef du projet précarité énergétique
à l'Ademe

grande majorité capables d'assumer le reste à charge. Un tel programme aurait de nombreuses retombées positives, en termes de créations d'emplois dans le secteur du bâtiment, de baisse des émissions de CO₂ ou d'économies pour le système de santé : Sia Partners estime ces dernières à 758 millions d'euros par an.

Pour réussir à rénover l'ensemble des passoires énergétiques, les associations soulignent qu'il est indispensable de simplifier et d'harmoniser les dispositifs. En effet, les outils pour financer les travaux chez les plus modestes se sont multipliés au fil du temps ; les aides de l'Etat, des collectivités, des organismes sociaux, des associations sont versées par des guichets différents et selon des cri-

AIDES

Un chèque énergie à revaloriser

Une enquête publique^[1] relève que les ménages qui ressentent le froid chez eux sont aussi ceux qui s'imposent des restrictions plus fréquemment que la moyenne. En attendant d'éliminer toutes les passoires énergétiques, il faut donc se donner les moyens de lutter contre les privations de chauffage.

En dehors des aides palliatives apportées par les collectivités, les principaux dispositifs de réduction des factures sont à ce jour les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité. Ces réductions représentaient en moyenne 140 euros par bénéficiaire en 2015, alors que la facture énergétique annuelle moyenne des ménages des trois premiers déciles des revenus est de l'ordre de 1 600 euros. Qui plus est, un quart des Français se chauffe au fioul.

La loi de transition énergétique a donc institué un chèque énergie : il sera attribué automatique-

ment à tout ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 7 700 euros par unité de consommation et par an. Testé en 2016 dans quatre départements, le système a l'avantage de la simplicité et peut financer toutes les formes de dépenses en énergie, bois inclus. C'est donc un réel progrès. Ce dispositif permettrait dès 2018 d'apporter au niveau national une aide annuelle de 600 millions d'euros, contre 460 millions pour les tarifs sociaux. Mais le Médiateur national de l'énergie estime que pour lutter véritablement contre la restriction et la privation d'énergie, le chèque énergie devrait atteindre au moins 250 euros, contre 160 euros en moyenne à ce jour.

[1] Enquête « Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie », Commissariat général au développement durable (Phébus). Voir bit.ly/2k7ATlp

tières multiples. Résultat : un casse-tête administratif. « Il est courant de devoir associer une dizaine de lignes de financement (Anah, collectivités, CAF, caisses de retraite, Eco-prêt à taux zéro, microcrédit, Fonds de solidarité logement, Croix Rouge, etc.) pour constituer des dossiers d'un montant de 10 000 euros, voire moins, afin d'intervenir chez une personne fragile, se désolent Sandrine Buresi, directrice de l'association Gefosat^[4]. Pour éclaircir ce maquis, il faudrait mettre en place un système simple à deux étages. Le financement de

base serait apporté par les pouvoirs publics à travers l'Anah. Le complément serait financé par les ménages en fonction de leurs ressources, ce qui suppose la création de prêts bancaires adaptés. »

Priorité aux plus modestes

Régler la question du financement des travaux ne suffit pas. Le réseau Rappel^[5] insiste sur le fait qu'améliorer les conditions d'habitat des plus démunis nécessite une démarche active de repérage et d'accompagnement. L'expérience des acteurs de terrain montre en effet que les personnes pauvres ne se tournent que très rarement vers les dispositifs existants. Pour les aider, il faut développer un savoir-faire spécifique et les rencontrer chez elles, ce qui suppose

des moyens. « Le Gefosat a travaillé dès le départ avec les acteurs sociaux, car le premier défi consiste à repérer les ménages en difficulté. Les échanges entre thermiciens et travailleurs sociaux permettent de définir des réponses adaptées à la situation, explique Sandrine Buresi. A lui seul, le travailleur social sollicité pour cause d'impayé d'énergie ne peut savoir si la personne endettée consomme trop ou trop peu d'énergie, puisqu'il ne connaît pas les caractéristiques de son logement. Or, bien souvent, l'incapacité à payer les factures va de pair avec l'autorestriction. »

Finalement, l'approche spécifique à déployer auprès de ceux qui vivent dans le froid, l'humidité et les moisissures montre que la précarité énergétique est une facette de la précarité tout court. Isolde Devalière le résume ainsi : « En matière de précarité énergétique, la première priorité, c'est la politique de lutte contre la pauvreté. »

■ Laurent Hutinet

[3] Un revenu fiscal inférieur à 18 409 euros en 2015 pour une personne seule, hors Ile-de-France.

[4] L'association Gefosat - conseil en maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables - est active depuis 1978 dans l'Hérault.

[5] Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement.

en savoir plus <

> L'initiative « Rénovons ! » : www.renovons.org

> Onpe : www.onpe.gouv.fr

> Réseau Rappel : www.precarite-energie.org